

**REMBOURSEMENT POUR LES MASTERS**  
**CHAMPIONNATS D'EUROPE ET CHAMPIONNATS DU MONDE**  
**(APPLICABLE AU 01-09-2025)**

**Le remboursement est limité à la participation à une compétition par saison du 1<sup>er</sup> Septembre au 31 Août.**

**Tout déplacement avec une performance réalisée inférieure à R6 ne sera pas remboursé.**

**Toute demande de remboursement sera présentée individuellement sur la Note de Frais de l'EACPA accompagnée des justificatifs.**

**La participation du club est limitée à une demande par athlète et par saison (1<sup>er</sup> Septembre au 31 Août)**

- **Remboursement à hauteur de 50 % des frais engagés hors restauration dans la limite de 300 € pour la réalisation d'une performance de niveau régional (R6 à R1)**
- **Remboursement à hauteur de 50 % des frais engagés hors restauration dans la limite de 500 € pour la réalisation d'une performance de niveau inter-régional (IR4 à IR1)**
- **Remboursement à hauteur de 50% de la totalité des frais engagés hors restauration dans la limite de 700 € pour la réalisation d'une performance de niveau national et + (N4 à IA)**